



MINISTÈRE DE L'EAU, DE L'ENERGIE ET DES
HYDROCARBURES

OPCI Mazava /
H.I.E.R

AVIS DE PRÉ-INFORMATION DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Fourniture, livraison, installation et mise en service de la turbine-générateur et équipements de production du projet hydroélectrique d'Ambatosia/Bealanana.

Commune rurale d'Ambatosia – District de Bealanana – Région Sofia / Madagascar

1. Référence de publication

EuropeAid/139216/IH/SUP/MG

2. Procédure

Appel d'Offres Ouvert international.

3. Intitulé du Programme

Programme rHYviere : Réseau hydroélectrique villageois, Energie et respect de l'environnement – phase II

4. Financement

10e Fonds Européen de Développement - sous le contrat FED/2014/343320.

5. Pouvoir adjudicateur

Le Gret – Professionnels du développement solidaire

6. Description du marché de Fourniture

Il s'agit d'assurer, en conformité avec les clauses du marché, la conception, la fabrication, la livraison, le montage, les essais et la mise en service de la turbine-générateur de 500kW et équipements de production du projet hydroélectrique d'Ambatosia. Il est attendu de la part du fournisseur qu'il fasse bénéficier au maître d'ouvrage l'acquisition de l'équipement de production (groupe turbine-générateur, connexes et services auxiliaires) le plus rentable et de meilleur rapport qualité/prix.

7. Intitulés et nombre indicatif de lots

Un (01) lot unique intitulé: Fourniture, livraison, installation et mise en service de la turbine-générateur et équipements de production du projet hydroélectrique d'Ambatosia.

8. Date prévue de publication de l'avis de marché de Fourniture

3ème semaine du mois d'octobre 2017.

9. Autres renseignements

Sans objet.

10. Base légale

Annexe IV de l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

Remarques: Un délai minimal de Trente (30) jours calendaire doit être respecté entre la publication du présent Avis de pré-information et celle de l'Avis de marché de Fourniture correspondant. Aucune candidature ni demande de renseignements complémentaires ne sera envoyée à ce stade de la procédure.



Ce projet d'électrification du programme rHYviere est cofinancé par L'Union européenne et le FFEM

